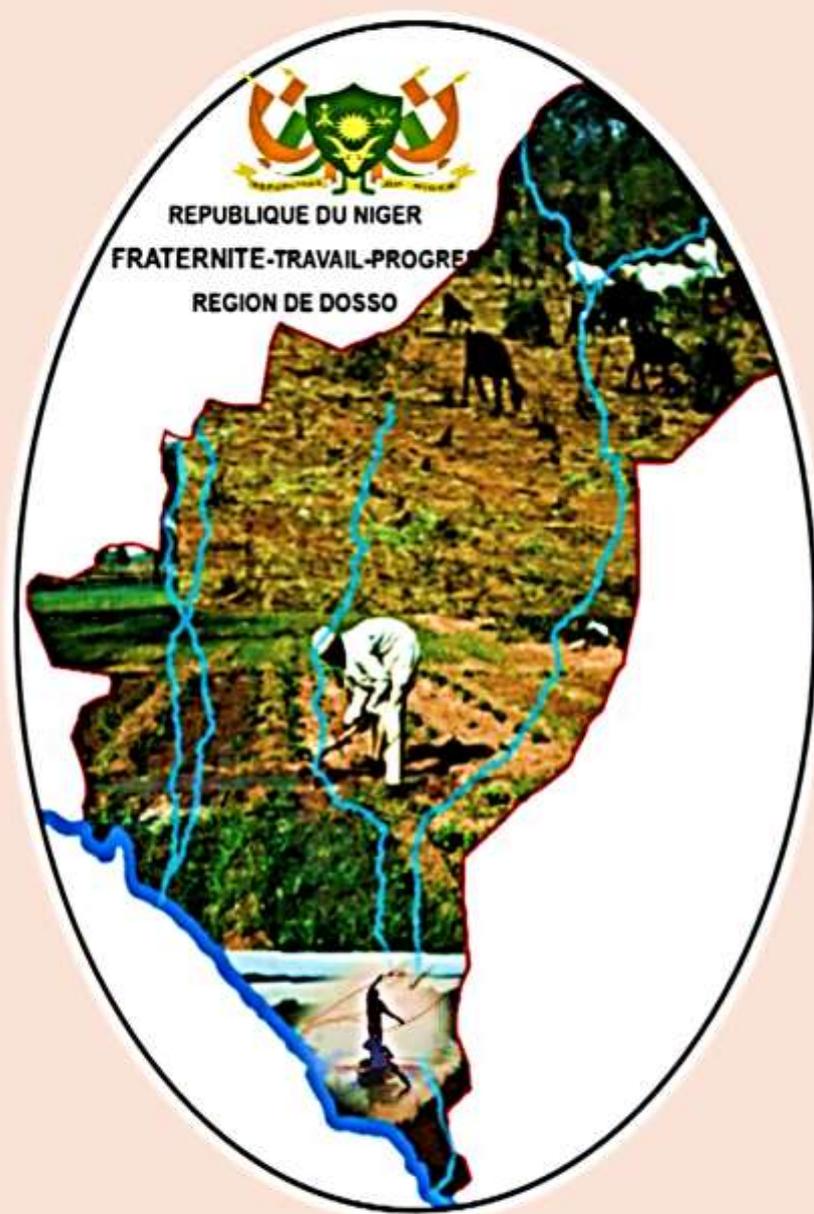


Systeme d'Aménagement Foncier porté par les acteurs: Cas du Schéma d'Aménagement Foncier (SAF) de la Région de Dosso au Niger



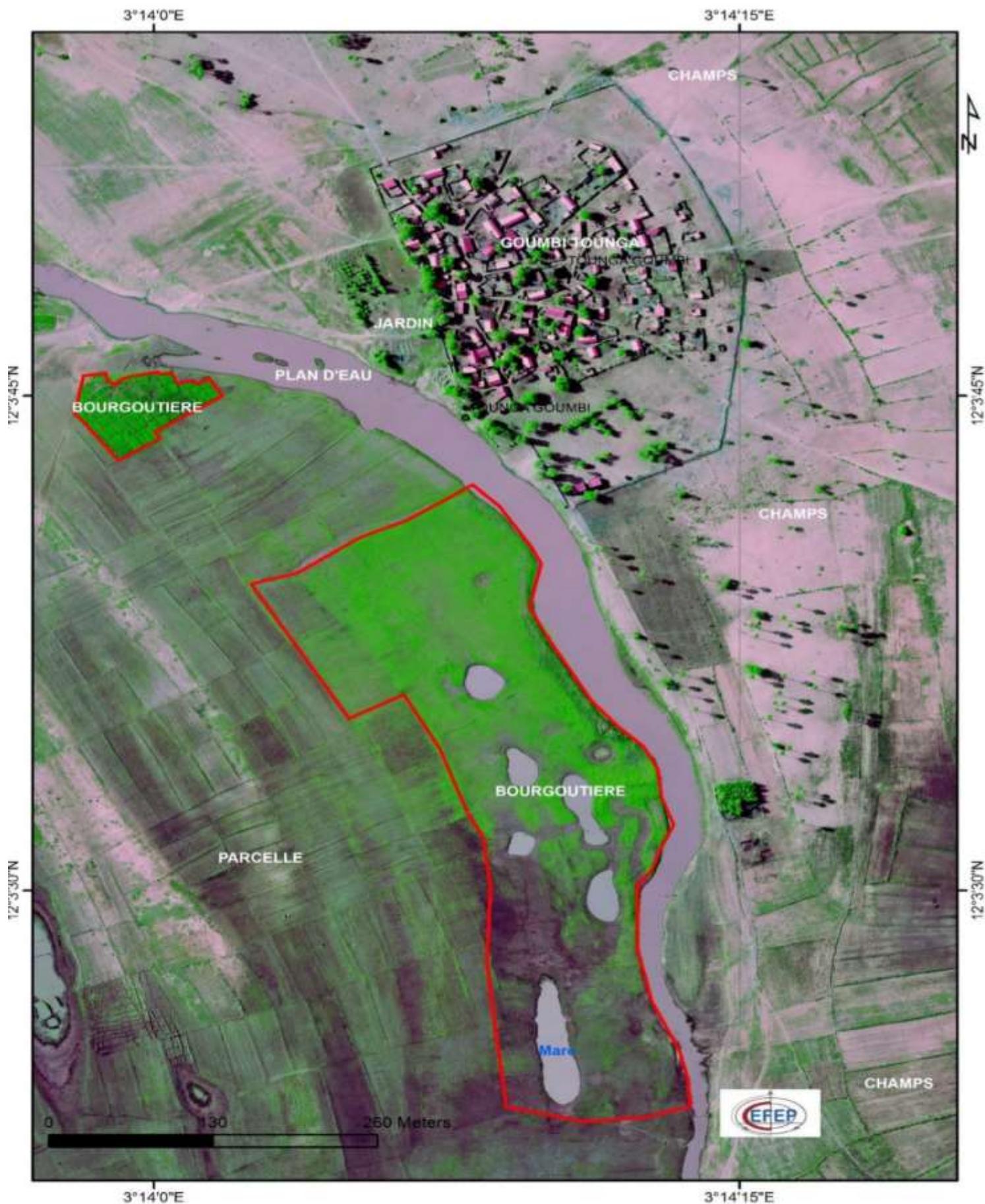
***Une politique publique élaborée par les acteurs,
un capital d'expériences novatrices.***

Niamey, Juillet 2018



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Agency for Development
and Cooperation SDC



**Etat de référence du schéma d'aménagement foncier
du terroir de Tounga-Goumbi
(Commune de Tanda, Département de Gaya /Région de Dosso)**

1. Messages clefs

1.1. Document de gestion des ressources rurales de base (terres et biens naturels), le SAF a connu, pour son élaboration, un véritable portage populaire dans la région de Dosso au Niger à travers les foras communautaires tenus par commune (43 communes). Ces assemblées locales ont vu la participation et l'implication effectives des représentants des usagers des ressources.

1.2. Pendant 4 ans (2014-2017), à Dosso au Niger, le processus inclusif du SAF a permis aux acteurs, de partager la conception des outils qui ont aidé son élaboration et qui contribueront à sa mise en œuvre.



Partage de la carte en forum communautaire

1.3. Bonne pratique participative de gestion durable des terres et des ressources naturelles, la promotion de systèmes d'aménagement foncier porté par les acteurs doit faire l'objet de politique publique concertée au niveau des Etats membres de la CE-DEAO qui partagent souvent, aux frontières, les mêmes paysages ruraux (agricoles et pastoraux).

1.4. Comme au Niger, en Afrique subsaharienne l'aménagement foncier va s'avérer une action publique permanente à privilégier si l'on voudrait renforcer le capital productif de base de l'économie rurale.

Définition des concepts clés :

1. **Capitalisation** : Exercice de génération et de valorisation de connaissances, initiatives, pratiques, expériences et outils pertinents, susceptibles de s'inscrire dans la durée.
2. **Foncier** : C'est la terre et les droits afférents, ainsi que les rapports sociaux, économiques, financiers, fiscaux ... favorisés par les effets liés à ces droits (avantages, obligations, charges).
3. **Aménagement foncier** : Transformation ou changement, vers un ordre rationnel nouveau, portant sur les terres et les rapports liés, dans le cadre de textes juridiques, d'accords sociaux et économiques consensuels, y compris les actions de démembrements et remembrements de terrains en vue d'augmenter ou d'améliorer leur productivité.
4. **Sécurisation foncière** : Processus pour sécuriser un bien foncier, consistant à reconnaître les droits sur cette ressource, après identification et délimitation, en l'inscrivant au dossier rural (registre foncier), en réalisant la matérialisation de son périmètre et l'inventaire de sa contenance.



2. Pourquoi l'aménagement foncier en Afrique?

Ces dernières décennies, la volonté des acteurs du développement rural s'est butée à l'insuffisance de la sécurisation foncière comme moyen pour faciliter l'accroissement des investissements de mise en valeur des terres en faveur de l'agriculture et des activités pastorales. Il s'est avéré, au regard du processus de l'essor agricole des pays développés, que la mise en valeur des terres nécessite aussi leur aménagement, notamment dans le contexte rural sahélien.

A condition qu'ils soient polarisés à la fois sur les espaces pastoraux comme sur les espaces agricoles, de même que sur l'accès à l'eau de ces espaces, les efforts d'aménagement foncier réussiront à relever la productivité des terres. Une autre condition incontournable est que le système d'aménagement des terres rurales soit entièrement pensé et construit par les acteurs du monde rural, à travers des débats et des accords sociaux à la base. C'est un des enseignements du processus d'élaboration du SAF de Dosso.

En Afrique, les enjeux et défis actuels liés aux effets des changements climatiques, de la croissance démographique et de l'expansion des centres urbains indiquent de privilégier un aménagement foncier concerté et porté par les acteurs (ruraux et urbains). La volonté des populations pour améliorer leur capital productif de base et leur cadre de vie devra être accompagnée de politiques publiques concertées et décisives en matière d'aménagement des terres.

3. Portage novateur pour renforcer le capital productif rural

Les acteurs ont retenu comme objectif global du SAF, de « contribuer à l'intensification des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques, et la réduction des conflits fonciers dans la Région de Dosso ».

Les acteurs ont assigné au SAF un objectif spécifique visant essentiellement à « sécuriser, préserver et renforcer les capacités productives des ressources naturelles rurales dans la région de Dosso ».

Au niveau des villages, des communes, des départements et de la région, les forums et les diverses rencontres des acteurs ont permis de déterminer trois axes d'intervention :

- Application des dispositions juridiques et institutionnelles du SAF ;
- Établissement des cadastres des communes et mise en œuvre de modalités d'aménagement foncier ;
- Aménagement durable des bases productives rurales.



Un Pêcheur lançant son filet ...

4. Des supports efficaces ont favorisé le portage populaire du SAF

4.1. Une approche méthodologique originale :

En plus des principes collégialement définis au départ au sein des « jeudis fonciers »¹, pour cadrer la conception, l'approche a été guidée par :

- des étapes d'identification et de mobilisation des acteurs;
- des processus de portage de l'élaboration par les acteurs;
- une définition consensuelle des échelles et des cibles d'intervention;
- des outils dont la production est initiée et partagée par les acteurs.

4.2. Des supports de portage et facilitation des activités :

- Plan de communication et mobilisation des acteurs (information / sensibilisation)
- Divers plans pour : capitalisation des informations et données; cueillette de données géo localisées ; élaboration des cartes participatives des ressources ; foras publics sur la vision ; ateliers de renforcement de capacités des acteurs.

¹ Rencontres hebdomadaires des acteurs.

5. Des expériences originales porteuses de valeur ajoutée

Encadré 1. Un outil de pilotage exemplaire

Le principal outil de pilotage de l'élaboration du SAF de Dosso est certainement la Feuille de Route: sa structure et son contenu prennent en compte tous les paramètres de guidance ayant permis à cet outil de jouer un rôle opérationnel moteur dans l'élaboration du SAF de Dosso.



Cérémonie de lancement du processus SAF



Exposé de la Feuille de Route SAF

Encadré 2. Des connaissances et pratiques nouvelles à promouvoir

Engagement des acteurs à établir le cadastre communal (inscription des droits au dossier rural), opportunité pour renforcer les capacités locales de géo référencement et élaboration des cartes pour mieux appréhender la situation des ressources et les possibilités d'investir.



Présentation du Système d'Information Géographique (SIG) par l'Expert

Encadré 3. Une initiative originale

Une des initiatives mise en avant par les acteurs concepteurs du SAF est la promotion de Projets d'Aménagement Foncier portés par les producteurs, dont :

1. D'une part, des projets élaborés et proposés, à titre individuel, par des Producteurs privés locaux ;
2. d'autre part, des projets élaborés et proposés par un collectif de producteurs ruraux comme les OP, les coopératives agricoles, groupements de jeunes producteurs ou de femmes productrices, associations de pasteurs (par exemple: sécurisation et aménagement pour augmenter la productivité d'une aire de pâturage).



Pasteur interviewé à Douchi

Comme le témoigne un pasteur de la zone de Dogondouchi : « Nous les pasteurs notre appel est de nous garantir des couloirs de passage pour accéder aux grands points d'eau. Nous espérons aussi des pâturages plus vastes et sécurisés ».

Encadré 4. Une expérience qui va s'inscrire dans la durée

Les foras communautaires d'accord social, organisés par les acteurs, sont des véhicules qui se sont avérés efficaces pour définir des buts économiques et sociaux, voire des projets de société (vision et objectifs stratégiques du SAF).



5. Leçons pour la coopération au développement

5.1 Analyse et enjeux

Analyse

Selon les diagnostics participatifs faits sur la place publique, lors des différents foras villageois et communaux, l'analyse démontre que la situation de dégradation des ressources rurales résulte principalement des effets conjugués de la croissance de la population et du cheptel, des changements climatiques et du recul conséquent du couvert végétal, le tout entraînant la dégradation de l'ensemble du capital productif naturel. Les faiblesses du cadre juridique et institutionnel, ainsi que du système de planification, ne favorisent pas une gouvernance et une gestion participatives efficaces susceptibles de réduire la tendance de dégradation des ressources rurales.

Enjeux:

- Effectivité de l'application des mesures juridiques (textes);
- Effectivité d'une double sécurisation des espaces pastoraux et des espaces agricoles, et prise en compte des étalements urbains;
- Aménagement global et gestion durable des ressources foncières et naturelles rurales ;
- Aménagement des bases productives des ressources et espaces pastoraux, agricoles, halieutiques, forestiers et fauniques (pâturages, couloirs et ouvrages pastoraux, zones humides, rôneraies, forêts classées et réserves de faune, fleuve et mares, parcelles d'aménagements hydro agricoles et propriétés de culture pluviale...);
- Prévention et réduction de conflits autour des ressources pour assoir la quiétude sociale.

5.2. Points d'entrée en appui aux systèmes d'aménagement foncier

Au Niger, l'appui à l'élaboration et mise en œuvre du SAF par région gagnerait à passer par les portes d'entrée du processus de Dosso :

- Communes et terroirs villageois comme portes d'entrée à cibler pour appuyer la mise en œuvre de micro-projets d'aménagement des terres des producteurs (collectifs et individuels) ;
- Renforcement des capacités juridiques de gouvernance des ressources (membres des commissions foncières, parajuristes ruraux, leaders d'opinion locaux, chefs de village, etc.), porte d'entrée pour améliorer les connaissances juridiques axées sur le foncier ;
- Renforcement des capacités de planification / programmation, comme porte d'entrée pour inciter l'élaboration et la mise en œuvre de micro-projets d'aménagement foncier ;
- Renforcement des capacités locales de géoréférencement et élaboration de cartes de terrains et ressources au niveau des terroirs (Services Techniques Déconcentrés, membres de commissions foncières).

Les acteurs affirment que, grâce aux collectes des informations qu'ils ont effectué sur le terrain, de tous les documents de planification dont dispose actuellement la région de Dosso, seul le SAF contient une masse impressionnante de données sur les espaces et ressources, géo référencés et cartographiés. Ajoutées aux indicateurs socio-économiques de la région, ces données fondamentales font du SAF la principale base pour élaborer les différents plans: Plans d'Aménagement et Gestion de Terroir (PAGT); Plans de Développement Communal (PDC); Plan de Développement Régional (PRD); Schéma Régional d'Aménagement du Territoire. Ainsi, *le SAF est un instrument d'entrée pour assurer une bonne programmation du développement*, de l'échelon local (village, tribu) à l'échelle régionale, d'où l'engouement des populations à assumer son portage.

Dans la sous-région en Afrique de l'Ouest, des entrées de coopération peuvent être :

- Institution et harmonisation des politiques publiques en matière d'aménagement foncier au niveau des Etats de la CEDEAO.
- Promotion des connaissances et pratiques expérimentées à Dosso pour développer des politiques publiques d'AF dans la sous-région comme option de coopération.
- Amélioration des capacités locales de gouvernance foncière (capacités juridiques, micro-projets d'AF, cartographie localisée des espaces/ressources).

5.3 Processus politiques et principes de coopération

1. **Points d'interaction avec les processus politiques.** Deux points sont importants pour inciter davantage les initiatives :

- Conduire des actions de plaidoyers pour l'inscription de mesures en faveur de la promotion de systèmes d'aménagement foncier dans les Discours de Politique Générale des Gouvernements comme une priorité visant le renforcement des bases productives de l'économie rurale.
- Cibler les appuis à l'aménagement des ressources foncières et naturelles à travers l'élaboration et la mise en œuvre de Plan de Développement Communal et de Budget communal (axé sur le PDC) et faire que ces instruments portés par les acteurs.

2. **Principes de base du processus de coopération en matière d'AF:**

- Définition d'un cadre de partenariat technique et financier pour le renforcement des bases productives de l'économie rurale;
- Appuyer l'organisation des populations pour :
 - le portage de l'aménagement foncier des espaces partagés et des propriétés individuelles;
 - le portage des Plans de Développement Communal, intégrant l'aménagement foncier des propriétés et des espaces partagés (pastoraux, halieutiques, forestiers...).



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Direction du développement
et de la coopération DDC



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Coopération luxembourgeoise



CTB NIGER



SNV SMART
DEVELOPMENT
WORKS



DIERENARTSEN VETERINAIRES
ZONDER GRENZEN SANS FRONTIÈRES
BELGIUM



Cabinet d'Études, de Formation et d'Évaluation de Projets
CEFEP SARL/SU/RCM N° 2003-B288/NIF N° 6442 BP: 10579
Niamey/Tél 20 74 14 72/94 74 74 74/96 97 55 19
E-mail : sabouibrahim@gmail.com